Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 1

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA VIE DE NOS SECTIONS

Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture

Assemblée ordinaire des délégués, dimanche 12 février 1950, à 14 h. 15, au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, Lausanne.

ORDRE DU JOUR :

1. Contrôle des délégués ;
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués ;
3. Rapports : a) du président ; b) du caissier ; c) des vérificateurs de comptes sur l'exercice 1949 ;
4. Désignation des sections vérificatrices pour 1950 ;
5. Assemblée générale 1950 ;
6. Budget 1950 et fixation de la cotisation annuelle. (Le Comité propose de maintenir la même.
7. Présentation du rapport concernant la caisse loque.
8. Etat sanitaire dans le canton, par M. Valet, inspecteur cantonal.
9. Désignation d'un candidat à la S. A. R. M. Gonet reste candidat.
10. Propositions des sections et individuelles.

Les sections qui auraient des vœux ou des propositions à présenter à l'assemblée, sont instamment priées d'en communiquer le texte à l'avance au comité.

Les sections vérificatrices, Gros de Vaud et Côte Vaudoise sont invitées à envoyer, sans faute, un de leurs membres à la séance de vérification des comptes, fixée le même jour, à la Cloche, à 10 heures du matin.

Le Secrétaire : J. THURLER. *Le Président :* A. GONET.

Fédération jurassienne d'apiculture

Le grand comité a tenu une séance extraordinaire à Delémont, le samedi 3 décembre, sous la présidence de B. Bolle, La Neuveville. A l'exception de M. Froidevaux, président, Le Noirmont, et de M. Laederach, inspecteur, Courfaivre, empêchés, tous les délégués des sections jurassiennes étaient présents.

L'ouverture de la séance fut attristée par l'annonce faite par le président du récent décès d'un collègue aussi aimable que dévoué, M. Voumard, inspecteur de la section du Pied du Chasseral. Une minute de silence fut observée pendant laquelle nos pensées allèrent rejoindre cet ami si modeste dont chacun gardera le meilleur souvenir.

M. Bolle présente un rapport très fouillé sur la situation créée par la mise à ban du Jura bernois. Au cours de la longue discussion qui suivit, les mesures envisagées par les diverses sections furent exposées par MM. les présidents afin d'arriver à une unité de vue. En effet il s'agit de coordonner nos efforts pour le plus grand bien de l'apiculture jurassienne car le problème que pose la lutte contre les maladies des abeilles est d'une complexité extrême, il demande beaucoup de patience, de la bonne volonté et du courage pour être résolu.

Les délégués se sont ralliés unanimement aux mesures suivantes :

1. Remise, dans le plus bref délai possible, d'une circulaire-information à tous les propriétaires de ruches.
2. Traitement au remède Frow de toutes les colonies des régions suspectes ou contaminées.
3. Application du remède préventif, si possible, à tous les ruchers.
4. Formule à appliquer : 7 fois 2 cm^3 pour les ruches normales.
5. Dès le printemps 1950, visite de toutes les ruches.
6. Contrôle sévère des transferts de colonies.

Ces mesures sont laissées à l'initiative des sections, les comités en assumeront la responsabilité. La tâche des inspecteurs étant trop grande, il est décidé de leur adjoindre le nombre de surveillants jugés nécessaires. Les surveillants devront être instruits et orientés sur leur travail.

En fin de séance diverses questions touchant l'assurance loque et noséma sont examinées et quelques indemnités sont allouées sur proposition de MM. les inspecteurs.

M. Mouche, caissier, fait un bref rapport sur l'état de la caisse loque et noséma ; la rentrée des primes (30 cts par colonie) a été satisfaisante en 1949, il faudra l'améliorer encore à l'avenir afin que chaque sociétaire acquitte sa prime d'assurance dans les délais fixés par les statuts. M. Mouche fera un appel aux membres des sections par la voie du bulletin apicole.

Après que M. Walther, membre du C.C. nous eût orientés sur diverses questions de grande actualité concernant la Romande, la séance fut levée, juste assez tôt pour boire le verre de l'amitié avant le départ des trains. L. G.

Section Jura-Nord

L'assemblée d'hiver tenue à Delémont le dimanche 4 décembre a connu, malgré l'arrivée tardive du bulletin, un succès inusité. Il est vrai que le comité avait paré aux conséquences d'un éventuel retard de notre journal en convoquant les membres par la voie de la presse locale.

Une salle bien chauffée, alors que dehors il grisaille, un auditoire nombreux et sympathique, il n'en fallait pas plus pour créer une ambiance agréable.

A 14 h. le président, M. Gassmann, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun et présente le conférencier du jour, M. Goffinet, président de la section Ajoie-Clos-du-Doubs, qu'il remercie d'avoir répondu sans façon à l'invitation du comité.

La première partie de l'assemblée est consacrée à l'organisation de la lutte contre l'acariose conformément aux décisions prises par le comité de la Fédération jurassienne réuni la veille dans le même local.

Dans un rapport détaillé sur la situation résultant de la mise à ban du Jura, le président précise la tâche qui incombe à notre section. Ensuite c'est au tour de M. Laederach, inspecteur, de donner des renseignements sur l'organisation de la lutte contre l'acariose. Après quoi la discussion est ouverte à laquelle prennent part plusieurs membres qui manifestent le plus vif intérêt à l'égard des propositions qui viennent d'être formulées.

L'assemblée se prononce unanimement en faveur d'une action générale ; il est décidé de traiter toutes les colonies de la région au remède de Frow. Les sociétaires paieront 50 ct. par colonie et les non-sociétaires 70 ct. Remèdes et palettes seront fournis par l'inspecteur. Dans le courant du printemps prochain toutes les ruches de la section seront visitées.

Pour mener à bien ce grand travail, l'inspecteur s'assurera la collaboration d'une vingtaine de surveillants qui sont désignés séance tenante. M. Laederach convoquera ses collaborateurs, le samedi 10 décembre, pour définir leur tâche et leur donner des instructions précises. Un cours concernant les visites du printemps aura lieu ultérieurement.

Il y aura en 1950, cinquante ans déjà que notre section a été fondée. C'est un anniversaire que la grande famille de la Jura-Nord se prépare à fêter avec solennité. A cet effet un comité de trois membres a été formé dont font partie: le président en charge, le secrétaire-caissier, M. Schaller et M. Walther, membre du C.C. de la Romande.

Un appel en faveur du jublié paraîtra dans un prochain bulletin.

Quoique les minutes aient passé rapidement, chacun attend avec impatience la causerie de M. Goffinet.

Pendant plus d'une heure, le président de la section d'Ajoie nous parle, à bâtons rompus, de ses expériences. M. Goffinet parle sans vaine recherche, en apiculteur de grand talent, faisant bénéficier ses auditeurs de la richesse et de la variété de son savoir acquis patiemment au cours d'une longue carrière.

Aussi les auditeurs charmés ne lui ménagèrent pas leurs applaudissements.

La discussion qui suivit fut animée et c'est avec la plus grande amabilité que le conférencier répondit aux questions, parfois malicieuses, qui lui furent posées, mais qui ne purent le prendre en défaut.

Le président exprima à M. Goffinet les félicitations et les remerciements de l'assemblée, l'assurant des liens amicaux qui unissent la section Jura-Nord à celle d'Ajoie.

Puis, l'heure étant avancée, l'assemblée fut levée après que le président eût souhaité à chacun un bon retour dans son foyer. *Un apiculteur.*

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale : lundi 9 janvier 1950, à 20 h. 30 précises, au local rue de Cornavin 4.

Sujet : Récits humoristiques, dégustation du gâteau des rois.

Société d'apiculture de Lausanne

L'assemblée générale d'hiver est convoquée à Lausanne, Ecole normale, place de l'Ours pour le dimanche 22 janvier, à 14 h. 30.

Ordre du jour statutaire : Rapports, élections, propositions, diverses et individuelles.

Conférence de M. Charles Ruckstuhl, de Genève, sur l'élevage et la sélection des abeilles.

Ce sujet, d'une grande importance et d'une évidente actualité, est de nature à intéresser tous les apiculteurs. Les non encore sociétaires y sont cordialement invités.

L'assemblée sera ouverte à l'heure exacte. *Le Comité.*

Section Grandson-Pied du Jura

Assemblée générale : Nos membres sont conviés à l'assemblée générale traditionnelle le troisième dimanche de janvier, soit le 15 janvier 1950, à 14 h., au Café du Commerce, à Grandson.

Ordre du jour : Opérations statutaires, tombola. *Le Comité.*

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adressez-vous :

AU PRÉSIDENT, M. L'abbé Gapany, Vuippens (Frg.), tél. (0 29) 3 85 12, pour toutes communications d'ordre général.

A L'ADMINISTRATEUR-CAISSIER, M. M. Soavi, Gingins s/Nyon, chèques postaux II 1480, tél. (0 22) 9 93 56 (pour Lausanne 0 23), pour les abonnements suisses et étrangers, échanges, changements d'adresse, cahiers de comptabilité apicoles, insignes, diplômes, statuts et emboîtages pour collection annuelle du Journal.

POUR LES ASSURANCES, à M. Paul Meunier, Martigny-Bourg, tél. (0 26) 6 11 56.

AU RÉDACTEUR, M. A. Valet, Av. de Plan 15, Morges, tél. (0 21) 7 27 42, pour toutes communications et articles concernant le Journal.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET CONTROLE DU MIEL, à M. J. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg, chèques postaux IIa 1198.

POUR LES PESÉES DE RUCHES ET STATIONS D'OBSERVATIONS, à M. J. Walther, Delémont.